Émirats-Arabe-Unis

Moven-Orient

Israël et les Émirats arabes unis ont conclu un accord de libre-échange en mars. Cependant, cet accord suscite des préoccupations car il ne fait pas de distinction entre les produits israéliens et ceux des colonies en Cisjordanie et du Golan. Cela va à l'encontre du principe de différenciation établi par l'ONU, ce qui implique que les colonies ne devraient pas bénéficier des avantages de cet accord. Les EAU ont choisi de ne pas suivre ces règles internationales, arguant que la qualité des produits importés est leur principale préoccupation. Cette situation soulève des questions sur l'engagement des EAU envers les obligations légales vis-à-vis des colonies et les relations entre Israël, les Émirats arabes unis et d'autres pays de la région, tels que Bahreïn, qui ont également signé des accords de normalisation avec Israël.

Israël et les Émirats arabes unis (EAU).

Un accord de libre-échange, y compris les colonies juives de Cisjordanie et du Golan.

L'accord de libre-échange a été conclu au mois de mars.

Les EAU ne font pas de distinction entre les exportations israéliennes et celles des colonies, ce qui contrevient au principe de différenciation établi par la résolution 2334 de 2016 de l'ONU.

L'accord de libre-échange concerne Israël et les EAU.

Les EAU ont choisi de ne pas suivre les règles internationales en ne faisant pas de distinction entre les produits israéliens et ceux des colonies. Ils estiment que la qualité des produits importés est la principale préoccupation.

Mathys Dionne

Mathys Monne